ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2013-23 du 19 septembre 2013 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : *AFSK1330982S*

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1er

M. Laurent BARDIAU est nommé directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Pyrénées-Méditerranée à compter du 2 septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 septembre 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. Toujas